

Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe amont
Compte rendu du 27 Novembre 2013

Etaient présents ou représentés

MM. Accart (mandat à M. Libessart), Beauchamp, Bruneau, Delcour, Libessart, Normand, Petit (mandat à M. Philippe), Philippe, Rapeneau, Seroux, Stienne, Tabary, Barbier, Decarsin, De Guillebon De Resnes, Fievet, Herbo, Senecaut (mandat à M. Herbo), Balcaen (VNF), Bemben (ARS), Mmes Dufeu (VNF), Lefevre, MM. Jedelé, Robin (mandat à M. Jedelé), Therouanne (ARS).

Etaient excusés

Mmes Maquet, Rossignol, MM. Bailleul, Georget, Leturque, Houbbron, Pascal.

Etaient absents

MM. Damart, Raoult, Vandewoestyne, Wagon, Beugnet, Brisset, Kosmalski, Vantouroux, le représentant du Préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie.

Ordre du jour

- validation du compte-rendu de la CLE du 11 décembre 2012
- PLU de Corbehem : avis de la CLE
- les Zones à Enjeu Environnemental pour l'assainissement non collectif : présentation de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
- validation du sommaire de l'état initial du SAGE
- adoption du rapport d'activité annuel 2013 de la CLE
- calendrier 2014

Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte-rendu.

1 Adoption du compte rendu de la CLE du 11 décembre 2012

Le compte-rendu de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 11 décembre 2012, transmis par courriel le 8 janvier 2013, ne suscite pas de remarques ou questions.
M. Rapeneau soumet le compte-rendu au vote : validé à l'unanimité.

2 PLU de Corbehem

Le conseil municipal de Corbehem a arrêté son projet de PLU le 12 juillet 2013. Dans le cadre de la consultation administrative des personnes publiques associées lancée le 30 août 2013, M. le Maire de Corbehem a transmis le projet de PLU pour avis au Président de la CLE du SAGE Scarpe amont qui a 3 mois pour émettre un avis.

Le PADD du PLU de Corbehem propose 5 orientations, des dispositions concernant plus spécifiquement la ressource en eau. Les 5 orientations sont :

- maintenir l'équilibre entre le milieu urbain et naturel
- préserver l'identité communale et améliorer le cadre de vie
- conforter l'activité économique et industrielle
- mieux gérer les déplacements
- prendre en compte les risques et atténuer les nuisances

La carte du PADD est présentée dans le diaporama.

Le projet de PLU reprend les dispositions du SDAGE et prévoit être conforme avec le SAGE Scarpe amont.

Au vu de l'émergence des travaux de la CLE du SAGE Scarpe amont, l'avis rendu par la CLE ne serait qu'informatif.

Etant donné l'avancement de l'état des lieux, M. Rapeneau propose de ne pas émettre d'avis.

M. Beauchamp, d'accord avec cette proposition, indique toutefois que la CLE ne devra pas se priver d'émettre un avis, même informatif, quand les projets sont impactant sur la ressource en eau du SAGE.

M. Rapeneau soumet la proposition de ne pas rendre d'avis au vote : validée à l'unanimité.

3 Les Zones à Enjeu Environnemental

Patricia Lefevre de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie présente l'évolution réglementaire concernant l'assainissement non collectif et les Zones à Enjeu Environnemental (ZEE).
La présentation est intégrée au diaporama.

Dans le cadre de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, la France a décidé de faire évoluer sa réglementation en matière d'assainissement non collectif (ANC) en modifiant les conditions dans lesquelles des travaux sont obligatoires pour les installations existantes.

L'arrêté du 27 avril 2012 prévoit ainsi que des travaux de mise en conformité des ANC sont obligatoires lorsqu'il n'y a pas d'installation ou lorsqu'il s'agit d'une installation se situant dans les Zones à enjeu sanitaire ou dans les Zones à enjeu environnemental.

Les ZEE sont selon l'arrêté « les zones identifiées par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) démontrant une contamination des masses d'eau par l'assainissement non collectif sur les têtes de bassin et les masses d'eau ».

L'Agence de l'Eau Artois Picardie préconise la définition des ZEE à l'échelle des SAGE (puis leur reprise dans le SDAGE), selon une méthodologie commune à tous les SAGE. Pour cela l'Agence de l'Eau a communiqué une formule devant permettre la mesure de l'impact des rejets de l'ANC sur le milieu :

$$I = \frac{\text{Nombre de logements en ANC X 315 L/jour/logement}}{\text{Débit d'étiage aval (QMNA5) en L/j}}$$

Si le ratio est inférieur à 2%, cela signifie qu'il existe une très bonne capacité de dilution du cours d'eau.

Si le ratio est supérieur à 10 %, on se trouve dans une situation très défavorable avec impact fort des rejets de l'ANC par rapport au débit d'étiage. L'Agence conseille alors de zoner le secteur en ZEE.

Pour les zones entre 2 et 10 %, il appartient au SAGE, en concertation avec les SPANC, de zoner là où la pollution est constatée sur le terrain.

Anne-Sophie Lefebvre, animatrice du SAGE, projette deux cartes qui représentent le type d'assainissement par commune (données fournies par les SPANC) et l'estimation de l'impact de l'assainissement non collectif selon la formule établie par l'Agence. Les communes ayant un impact entre 2 % et 10 % sont situées en tête de bassin.

M. Seroux relève des erreurs sur le type d'assainissement pour certaines communes.

Mme Lefebvre rappelle qu'il s'agit d'un document de travail et qu'elle se rapprochera des SPANC concernés pour vérifier les données.

L'Agence de l'Eau a sollicité les Présidents de CLE pour que le travail de délimitation des ZEE lui soit communiqué pour le 1^{er} trimestre 2014 afin que les ZEE soient intégrées au projet de SDAGE.

M. Rapeneau souligne qu'étant donné le calendrier électoral, il sera très difficile de respecter ce délai.

M. Beauchamp remarque par ailleurs que les présidents de CLE n'ont pas été sollicités pour savoir s'ils étaient d'accord ou non pour que les ZEE soient délimitées au sein des SAGE.

Mme Fleurquin demande si l'Agence de l'Eau peut préciser quelles sont aujourd'hui les conditions financières pour l'octroi de subventions pour la mise en conformité d'installations ANC.

Patricia Lefevre précise que les subventions sont aujourd'hui uniquement accordées pour les installations se situant en zone à enjeu sanitaire puisqu'il n'existe pas encore sur le bassin

Artois-Picardie de zone à enjeu environnemental. Seules ces installations ont obligation à se mettre en conformité sous 3 ans.

Anne-Sophie Lefebvre demande comment l'Agence de l'Eau étudiera les dossiers se situant dans les ZEE pour l'octroi des subventions.

L'Agence de l'Eau répond que ce sont les SPANC qui établiront à la réception des dossiers de demande de subvention, si oui ou non l'impact de la pollution par l'ANC est avéré.

Mme Fleurquin propose que l'animatrice du SAGE travaille sur ce sujet en 2014, en concertation avec les SPANC. Elle propose à la CLE de cibler prioritairement les Communes riveraines d'un cours d'eau.

M. Rapeneau soumet cette proposition à la CLE : validée.

La CLE se réunira en 2014 pour valider ce travail avant transmission à l'Agence.

4 Validation du sommaire de l'état initial

Les deux phases qui constituent l'état des lieux sont présentées pour rappel :

- l'état initial qui est la description du territoire à un instant T
- le diagnostic qui doit permettre un regard analytique de la situation sur les enjeux et interactions.

Les 5 grands chapitres de l'état initial sont :

- le préambule
- les caractéristiques générales du territoire
- l'eau et les milieux naturels
- les usages et pressions liés à l'eau
- le potentiel hydroélectrique

Le sommaire proposé est conforme à l'article R 212-36 du Code de l'Environnement.

Patricia Lefebvre propose pour le paragraphe « Les eaux superficielles » d'insérer une partie sur les objectifs de la Directive Cadre Européenne. Elle ajoute que le terme rejet est plus pertinent que pollution.

M. Rapeneau propose, étant donné les enjeux du territoire, d'ajouter l'aspect sportif à la partie « Les activités de loisirs et de tourisme ».

La liste des études techniques recensées sur le territoire, remise sur table, est annexée au présent compte-rendu. Anne-Sophie Lefebvre invite les participants à lui communiquer celles qui ne sont pas répertoriées, en particulier à l'aval du bassin versant.

M. Beauchamp précise que d'autres études que l'étude hydraulique globale sont disponibles dans le cadre de l'état des lieux du SAGE de la Sensée.

Mme Dufeu remarque qu'il manque un dossier d'ouvrage sur la seconde écluse de Brebières (haute et basse tenue). Ce dernier sera transmis à l'animateur du SAGE.

5 Adoption du rapport d'activité annuel 2013 de la CLE

La CLE établit un rapport annuel sur ses travaux, orientations, résultats et perspectives, conformément à l'article R212-34 du Code de l'Environnement. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au Préfet du Pas de Calais, au Préfet coordonnateur de bassin et au Comité de bassin Artois-Picardie.

En 2013 les principaux objectifs du SAGE étaient de :

- organiser la concertation (commissions thématiques, réunions...)
- démarrer l'état des lieux (inventaire des données, réglementation...)
- communiquer sur le SAGE (sensibilisation des acteurs du territoire...)

Le SAGE Scarpe amont s'organise autour de la CLE, instance de décision du SAGE. Composée de 3 collèges : Elus – Usagers - Etat, la CLE fonctionne avec 42 membres.

Un bureau, composé de 7 membres des collectivités, 3 membres des usagers et 3 membres de l'Etat, a pour objectif de préparer les dossiers et les séances de la CLE.

Afin de répondre aux principaux enjeux du SAGE, quatre Commissions thématiques sont installées. Instances de concertation, elles ont pour rôle de formuler des propositions et des choix à la CLE.

La structure porteuse du SAGE, via notamment l'animateur du SAGE, est le support technique, administratif et financier du SAGE.

M. Rapeneau rappelle l'importance pour les membres de la CLE de se faire représenter par un autre membre de la CLE du même collègue, via un mandat écrit, lorsqu'ils ne peuvent être présents.

Le SAGE Scarpe amont a passé en 2013 plusieurs étapes avec le recrutement d'un animateur, l'installation des 4 commissions thématiques, l'arrêté de modification de la composition de la CLE.

L'activité de l'animateur SAGE s'est repartit en 2013 essentiellement autour de :

- les commissions thématiques
- les entretiens avec les Elus
- le financement du SAGE
- l'état des lieux
- la cartographie
- l'animation de la CLE

La CLE a reçu en 2013 pour information, différents récépissés de déclaration concernant des dossiers loi sur l'eau. La liste des récépissés reçus figure dans le rapport annuel.

M. Stienne souhaite savoir s'il existe un inventaire des forages existants.

M. Jedelé indique que le site du BRGM recense l'ensemble des forages déclarés.

Le rapport annuel dresse un bilan des dépenses et recettes pour l'année 2013. Le tableau ci-dessous en fait le bilan.

ANIMATION - ETUDES Pris en charge par les EPCI du SAGE*				FONCTIONNEMENT Pris en charge à 100% par la CUA			
<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Salaire animateur	33 600,00€	EPCI	78 555,50€	Salaires (Direction+ Secrétariat)	11 700,00€	AEAP	2 625,00€
Etudes	0 €	AEAP	17 640,00€	Fonctionnement	19 600,00€		
Communication	0 €						
TOTAL	33 600,00€	TOTAL	96 195,00€	TOTAL	31 300,00€	TOTAL	2 625,00€
BALANCE CLE	+ 62 595,50 €			BALANCE CUA	- 28 675,00 €		

M. Rapeneau soumet le rapport annuel au vote.
 Abstention : 1 (un) voix, Agence de l'Eau Artois-Picardie
 Contre : 0 (zéro) voix
 Pour : 24 (vingt-quatre) voix

Le rapport annuel est donc validé.

6 Calendrier 2014

Les objectifs de l'année 2014 sont établis au sein du rapport annuel 2013. Ils sont déclinés par trimestre. Les principaux objectifs étant :

- l'avancée de l'état initial
- la rédaction d'un cahier des charges techniques sur les points manquants
- l'élaboration de l'atlas cartographique
- la réflexion sur les outils de communication du SAGE.

Mme Dufeu demande s'il est prévu, comme pour la majorité des SAGE, que la rédaction du document du SAGE soit confiée à un bureau d'études externe.

Mme Fleurquin répond que la question se posera lorsque le SAGE sera plus avancé. Des bureaux d'études pourront être mandatés en 2014 sur les points manquants de l'état des lieux.

M. Normand souhaite qu'on insiste en 2014 sur les sorties terrains afin de découvrir le territoire du bassin versant et ses enjeux. Il souhaite également que l'on organise des réunions du SAGE sur les communes du Nord.

L'ordre du jour étant épuisé M. Rapeneau lève la séance.

ANNEXES :

- Diaporama de la CLE du 27 novembre 2013
- Liste des études techniques inventoriées sur le territoire